



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 8 OCTOBRE 2018**

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2018

Membres élus : 19 ; en fonction : 19 ; présents : 13 ; votants : 17

Sous la présidence de Madame Barani Marie-Pierre, Maire de Chabons

Membres présents :

Mesdames et Messieurs BARANI Marie-Pierre, BOZON Pierre, OUBRY Marc, PERON Catherine, ORTUNO Michelle, TROCLET Jean-Jacques, DURAND Lionel, Denis RIVIERE, LEDEUIL Estelle, GONIN Nicole, , COMBET Stéphane, VIAL Ludivine, CHARLETY Philippe, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : PARNET Christophe pouvoir à M-P Barani, PELLERIN Annick pouvoir à N Gonin, COMBALOT Christelle pouvoir à C Péron, SNAIDERO Gaelle pouvoir à M Oubry.

Membres absents : PROVOOST Christine, GENEVOIS Solange

Secrétaire de séance : C Péron

---

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 septembre 2018

---

2. Désignation d'un secrétaire de séance

---

**AFFAIRES  
GENERALES**

3. Régime Indemnitaires : RIFSEEP

---

**FINANCES**

4. Subventions

---

5. Décisions du Maire

6. Questions diverses

---

Le compte rendu du 10/09 est adopté à l'unanimité

C Péron est nommée secrétaire

<b>Régime indemnitaire : RIFSEEP</b>
--------------------------------------

Définition rapide :

Le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) vient remplacer les régimes indemnitaires actuels.

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a donc pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire sont définies dans la circulaire du 5 décembre 2014.

- le RIFSEEP est composé de :

- IFSE : Indemnité forfaitaire versée mensuellement
- CIA : Complément Indemnitaire Annuel

Mme le Maire rappelle les différentes étapes de ce travail :

- La première réunion « Affaires Générales » qui avait eu lieu le 28/11/17 avec un système proposé par la commission Finances. Des élus ont préféré écarter cette proposition et ont demandé à la commission Finances de mettre l'accent sur le volet CIA.
- La commission Finances a revu le RIFSEEP suite aux retours et a proposé de geler le bloc mensuel perçu actuellement (régime indemnitaire sous forme d'IAT ou IFTS) et de mettre en place seulement le CIA. Par conséquent, chaque agent continuera de percevoir sa prime actuelle désormais nommée IFSE et selon son pourcentage d'atteinte aux objectifs fixés, il percevra un taux sur la prime CIA qui lui sera versée en juin et décembre de chaque année.
- La deuxième réunion « Affaires Générales » du 02/03/18 a validé le travail de la commission Finances.
- Le dossier constitué a suivi le processus de validation auprès du Centre de Gestion de l'Isère le 20/03/18. Le dossier a été présenté sur 3 commissions de la Commission Administrative Paritaire (CAP), mais l'absence des syndicats a retardé l'avis de notre organisme de tutelle.
- Le 29 mai 2018, la CAP a rendu un avis favorable.
- Le 5 octobre les agents seront réunis pour une présentation de ce nouveau régime indemnitaire.

Pour mémoire, les agents voient leur actuelle prime IAT ou IFTS maintenue au même montant et dénommée comme la loi l'exige IFSE.

Les agents pourront se voir attribuer le CIA selon leur manière de servir, ce qui constitue un bonus.

Pour information voici un extrait concernant la nouveauté : le CIA

### **I.- Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)**

Le complément indemnitaire annuel est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

#### **A.- Les bénéficiaires du CIA**

Après en avoir délibéré pour fixer les montants plafonds et les conditions d'attribution, l'établissement pourra décider d'instaurer à titre individuel, dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat le complément indemnitaire annuel aux :

- agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- agents occupant le poste d'un agent en position de mise en disponibilité

## B.- La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du CIA

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds fixés, dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat. L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation validés par le comité technique en date du 29 mai 2018 pour la tenue de l'entretien professionnel. Ces montants ne sont pas reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre, ils peuvent être compris entre 0 et 100 % du montant maximal.

<b>Filière Administrative</b>		En Euros
Attaché	Groupe 1 expert	500
	Groupe 2	450
Rédacteur	Groupe 1 expert	400
	Groupe 2 polyvalence	350
	Groupe 3	300
Adjoint Administratif	Groupe 1 expert	250
	Groupe 2 polyvalence avec contraintes de cérémonie	230
	Groupe 3 polyvalence	180
<b>Filière Technique</b>		
Agent de maîtrise	Groupe 1	350
Adjoint technique	Groupe 1 expert avec astreinte	300
	Groupe 2 polyvalence avec astreinte	250
	Groupe 3 expert sans astreinte	230
	Groupe 4 polyvalence	180
<b>Filière Animation et Sociale</b>		
Adjoint d'animation/ATSEM	Groupe 1 expert	350
	Groupe 2 encadrement équipe	300
	Groupe 3 encadrement enfants expérimenté	250
	Groupe 4 animation /cantine expert	200
	Groupe 5 animation /cantine	180

## II. Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : **01/10/2018**

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont modifiées ou abrogées en conséquence, hormis celles concernant les primes des cadres d'emplois non éligibles au Rifseep.

**Adopté à 14 pour, 1 contre et 2 abstentions**

### Subventions

Mme le Maire fait part des subventions annuelles demandées :

- Coopérative scolaire : 304€
- RASED : 250€

**Adopté à l'unanimité**

### Questions diverses

Le Maire :

- Retrait commune de Chabons du SMEAHB : Le Sous-Préfet a pris un arrêté le 08/10 fixant les modalités après les nombreuses réunions et négociations. Le Sous-préfet décide de concéder « le réservoir de la Milin » en pleine propriété au SMEAHB, et d'indemniser la commune de Chabons à hauteur de 204 483€. L'arrêté préfectoral est consultable sous le numéro 38-2018-10-08-001. Mme le Maire propose une commission « Affaires Générales » le 23/10 avec l'ensemble des élus afin de voir les suites à donner à cet arrêté.
- Point sur le Plan Pluri annuel d'Investissement (PPI)/PLUi : Le Préfet de l'Isère oblige la CCBE a mettre en priorité les communes accusant un retard sur le traitement des eaux usées, si aucune action n'est prévue au PPI, ce dernier pourra bloquer la délivrance des PC. La commune de Chabons devrait bénéficier grâce aux subventions actuelles versées par l'Agence de l'eau dans le cadre de la protection des milieux humides d'une mise en place prioritaire dans le cadre du PPI.
- Dans le cadre d'une aide financière de l'état, l'école sera équipée de nouveaux tableaux numériques.

1<sup>er</sup> adjoint :

- Terrains de football : Des réserves ont été émises lors de la réception du terrain, la société Laquet reviendra finaliser. Pour le terrain d'honneur l'ensemble des travaux de mise en place du pare-ballons et de la main courante s'est achevé, il reste la question du portail à régler.
- Réparation à l'école du faux plafond suite au sinistre. L'assurance va prendre en charge le coût des travaux.

2<sup>e</sup> adjoint :

- 2<sup>e</sup> journée d'ouverture du magasin pour rien avec 28 visites.
- Préparation du Téléthon : 2 animations sont décidées avec une démonstration de danse de salon et un concert de sonneurs de trompes.
- Le repas des anciens est prêt, les CCAS de Chabons et Burcin ont travaillé pour la mise en place du 28/10.
- Le colis des anciens va être vu en réunion prochainement

### 3<sup>e</sup> adjoint :

- Présence aux assemblées générales de l'APEL et du SOU des écoles.
- Rencontre avec deux classes sur le thème de la Grande Guerre, à noter que de nombreux élèves seront présents lors de la cérémonie du 11/11.
- Journées du patrimoine : 360 personnes sont venues voir l'exposition de photographies. De nombreuses demandes de transmission de cliché sont encore en cours.

### 4<sup>e</sup> adjoint :

- Le calendrier des salles est finalisé avec les associations.
- Le parcours de santé sera bientôt installé, attente du retour d'un agent pour mettre en place les plateformes et agrès.
- La CCBE a validé les totems d'entrée de village, 2 totems seront attribués par commune.
- La commission Sociale du CME a organisé dans une bonne ambiance un concours de pétanque à la Touvière, les jeunes élus et les retraités ont pu apprécier cet après midi.

### 5<sup>e</sup> adjoint :

- Réunions publiques en cours sur le PLUi, lors de la réunion programmée à Burcin 4 chabonnais ont pu poser leurs questions.

### Délégué voirie :

- Derniers travaux sur la RD520 finalisés dont les trottoirs pont SNCF.
- Travaux de voirie et d'entretien sont en cours, les emplois seront effectués semaine 42.
- L'élagage est en cours de réalisation.

### Déléguée Bibliothèque :

- Atelier écriture programmée le 23/10 avec les enfants
- Projection d'un film d'animation le 27/10.

### Déléguée CME « Cadre de vie »

- Retour positif sur la journée de nettoyage organisée par le CME le 30/09 avec 35 personnes environ.

Dates
-------

23/10 à 19h : Réunion Affaires Générales

12/11 à 19h : Conseil Municipal